

Rapport d'activité 2024

I- Petit rappel de l'activité de l'année passée

- * Travail de la Collégiale et de la circulation des cagnoles
- * Gestion du Kohinos
- * Don à l'arrondi, de 618 Euros au profit des Restos du Coeur de l'Yonne, pour l'achat de produits bio & vrac à Germinal (à prix coutant)
- * Choix de l'AG du 13.01.24 de créer SoliCagnole avec le GABY et Terre de liens BFC

II- Les points forts de cette année

En préambule :

La Cagnole existe en tant que monnaie locale dans le cadre de la loi Hamon de 2014 sur l'économie sociale et solidaire. De ce fait, elle doit donc être gérée dans le respect des textes de cette loi. Nos statuts sont aussi les garants du respect de celle-ci et déterminent nos orientations et nos choix. C'est pourquoi la Collégiale se doit de respecter et de faire respecter ce cadre, afin de rester dans la légalité et de ne pas risquer de fragiliser ou de mettre en défaut notre association.

Et il faut dire que tenir ces engagements a pris, cette année, beaucoup d'énergie et de temps à la Collégiale ..!!..

***** Les réunions de la Collégiale**

Véritable engagement du groupe (collégiale) de quatorze (quinze au départ) adhérent(e)s animé(e)s d'un esprit d'équipe. Ils et elles utilisent leurs compétences propres au service de la réussite de la monnaie locale.

Le travail et l'investissement de chacun des membres de La Cagnole sont à souligner avec:

- La recherche des prestataires & des partenaires, et leur validation par vote
- Les réunions en collégiale, toutes les trois ou quatre semaines, selon les urgences, (par conférence téléphonique ou en présentiel) et le secrétariat que cela implique
 - L'élaboration des projets: études & échanges de points de vue en réunion pour leur organisation, communication par mails & par téléphone..
- Le travail individuel de chacun aux mises à jour de la gestion financière et de la tenue des fichiers informatiques
- Les prises de RDV pour la promotion de notre activité et de l'avancée de la Cagnole dans les médias et les événements sur le terrain
- Le travail d'enrichissement du site dédié
- La rédaction et mise en forme des fiches individuelles de chaque nouveau partenaire (pour les classeurs et/ou les fichiers par zone pour les tablettes)
- L'interview tous les deux mois d'un ou une partenaire, la rédaction de cette rencontre pour la Lettre Info Cagnole mensuelle et la rédaction de celle-ci

- La fabrication des enveloppes, chaque trimestre environ.
- Les réflexions sur la comptabilité de l'association, la gestion des coupons et enveloppes
- La gestion des flux d'échange de Cagnoles
- La gestion des reconversions et du don à l'arrondi.
- La co-animation et la co-gestion actives de la Fédération Kohinos réunissant 16 monnaies locales
- La préparation et la tenue de l'AG ordinaire le 1^{er} Février 2025

- Pour info : démission de la collégiale de Jean-Guy Leroy le 11.12.24.

***** Autres éléments :**

*** Adoption par la collégiale du retour à un minimum de 5€ ou 5 cagnoles pour recotiser chaque année civile si on désire participer à la vie de l'association & maintien des niveaux de cotisation pour la première adhésion (5€ pour les personnes, 10€ pour les associations, mini-entreprises juste créées, entreprises 100 % bio et 25€ pour les autres entreprises)**

*** Adoption par la Collégiale d'un Règlement Intérieur des Assemblées générales afin de ne pas reproduire les difficultés de l'AG du 13.01.24 :**

Voté à l'unanimité des membres de la Collégiale présent.e.s le 3 juillet 2024 (soit 11 membres sur 15)

En Janvier, la Collégiale désigne une commission AG.

Cette commission aura pour mission d'établir la liste électorale des membres à jour de leur cotisation de l'année précédente (Membres actifs) , de valider les pouvoirs qui lui seront parvenus ainsi que les candidatures .

Les Membres actifs de l'association sont convoqués trente jours au moins avant la date fixée pour l'AG, par message électronique.

L'envoi des pouvoirs scannés par mail ou envoyés par courrier devront parvenir à l'association au moins 5 jours avant la date de l'AG. Ces pouvoirs seront validés par la commission AG. **Aucun pouvoir ne sera pris en compte après cette date**, en conséquence aucun dépôt de pouvoirs ne sera accepté en début d'AG.

Les candidatures à la Collégiale devront être envoyées au minimum 15 jours avant l'AG afin de permettre la préparation des bulletins.

Chaque candidat.e recevra la Charte d'engagement des Membres de la Collégiale de la Cagnole et, suite à la lecture de celle-ci, devra confirmer sa candidature.

Sur les bulletins, les personnes candidates seront classées par ordre alphabétique et il sera donc possible de simplement rayer un ou plusieurs noms au moment du vote.

Les candidat.es devront participer à l'AG afin de pouvoir se présenter en personne à l'assemblée.

Déroulement du vote :

- Choix, dans l'assemblée, de trois assesseurs
- Chaque adhérent viendra déposer son (ou ses) bulletins dans une urne
- Un contrôle de chaque votant sera effectué à partir de la liste électorale préalablement établie

Le dépouillement :

- Une personne dépliera les bulletins
- Une autre personne énoncera le vote aux assesseurs
- Les trois assesseurs cocheront sur la feuille de dépouillement les noms correspondants (chaque assesseur aura sa feuille)
- Après contrôle de la conformité de chaque feuille de dépouillement, les résultats seront énoncés .

Les élu.es devront signer la Charte d'engagement des Membres de la Collégiale de la Cagnole.

*** Adoption par la Collégiale d'un Règlement Intérieur de la Collégiale :**

Ce règlement a été adopté le 25 septembre 2024 à Vaux.

Chaque membre de la Collégiale de l'association Courts Circuits La Cagnole s'engage à :

1/ Être adhérent.e actif.ve (c'est-à-dire être à jour de sa cotisation annuelle à l'association Courts Circuits La Cagnole),

2/ Faire preuve de franchise, de bienveillance et de respect mutuel.

3/ S'en tenir à la confidentialité à propos de toutes informations internes à l'association, ainsi que des données concernant les autres membres de l'association Courts Circuits La Cagnole, données personnelles comme activités monétaires.

4/ Avoir mandat explicite de la Collégiale pour pouvoir s'exprimer en son nom dans tout lieu; ne pas utiliser l'appartenance à l'association pour des intérêts propres,

5/ Siéger régulièrement aux réunions de la collégiale organisées en présentiel ou en visio, suivant ses capacités financière et/ou physique

En cas d'impossibilités (professionnelle, distance, santé...), il faut donner son pouvoir à un.e autre membre de la collégiale (en s'assurant que la personne sera effectivement présente ou n'a pas déjà un pouvoir). Par ailleurs, dans tous les cas et pour ce faire, invitation est faite de participer aux échanges de la collégiale en écrivant dans le PAD en cours.

Être absent.e des collégiales de nombreuses fois (sans donner pouvoir et/ou participer à la vie des débats en cours par le biais du pad) est dommageable à la vie de l'association.

6/ Oeuvrer pour le projet commun qui nous rassemble, au sein de l'association Courts Circuits La Cagnole, tel que défini dans l'objet de nos statuts, toute décision devant être prise en ce sens.

7/ S'en tenir à la plus stricte probité quand à la gestion des données et des flux monétaires co-gérés par chacun.e au sein de l'association Courts Circuits La Cagnole.

8/ En cas de candidature à une élection sous les couleurs d'un parti politique ou soutenue par un parti politique, ou d'implication dans une campagne électorale, s'engager à :

- se mettre en congé ou en sommeil de son mandat à l'association Courts Circuits La Cagnole, sans en démissionner, pendant le temps de la campagne officielle de cette élection,
- ne pas faire mention de son implication dans l'association Courts Circuits La Cagnole, comme argument pendant la campagne,
- ne pas utiliser le matériel ou le logo de l'association Courts Circuits La Cagnole lors d'événements liés à cette campagne.

***** Les innovations**

- * Lancement de SoliCagnole en Mars , après une Formation d'un an à l'Incubateur T suivie par 2 membres de la Collégiale : Pascal et Karine .
- * Lancement des premières caisses solidaires en Puisaye et sur le Senonnais en Décembre , avec le soutien de la CAF.
- * Création d'un Financement Participatif organisé exclusivement par la Cagnole (la NEF ne proposant plus de Zestes) qui a permis d'aider cette année, deux partenaires : *La ferme aux questions* et *Elise de Poilly*

III- Chiffres pour l'année civile 2024

La circulation des Cagnoles en 2024 avec une augmentation notable de l'utilisation des e.cagnoles :

* *Nombre de cagnoles mises en circulation :*

46946 Cagnoles papier

5704 Cagnoles numériques

*soit un total de **52650** cagnoles en circulation (Décembre 2024)*

*(depuis la mise en circulation des Cagnoles en 2018 : **651947** cagnoles échangées)*

* *Nombre d'adhésions de nouveaux(elles) partenaires: + 12*

(avec le retrait, principalement pour raison de cessation d'activité, de 12 partenaires)

*soit un total de **253** partenaires (soit le même nombre qu'en 2023)*

* *Nombre d'adhésions de nouveaux(elles) utilisateurs(trices): + 56*

*soit un total de **1285** adhérent.e.s*

IV- Don à l'arrondi

*Le Don à l'arrondi, maintenu au profit des Restos du Cœur, a permis, au printemps 2024, de fournir **528 Euros** (en 2023, 618 euros) pour l'achat de produits bio & vrac achetés à prix coûtant chez Germinal .*

V- Communication

** La commission Communication améliore encore sa nouvelle formule pour la lettre mensuelle de la Cagnole avec, notamment, l'interview direct de partenaires tous les deux mois.*

** Classeurs renouvelés et complétés, remplacés pour celles et ceux qui le désirent par des tablettes qui permettent, sur les comptoirs, de faire défiler les fiches individuelles d'information pour chaque partenaire*

VI- Les principaux évènements et comptoirs

**** Nous avons tenu des stand dans différents lieux :**

- à l'exposition avicole de Toucy
- aux Jardins dans la rue à Saint Père / - au Jour de la Terre, Parc Paul Bert à Auxerre
- au magasin *Le Court-Circuit 89* à Villeneuve sur Yonne
- à la *Journée de la pomme et du champignon* à Migennes
- à *La Fête de la Nature* à Migennes
- au *Marché de Noël* de l'AMAP de Gurgy

Tous ces évènements permettent de donner une visibilité à notre monnaie locale. Ils offrent l'occasion de rencontrer des citoyennes et des citoyens qui ne connaissent pas forcément la Cagnole, d'échanger sur les enjeux d'une monnaie locale et sur le pouvoir de chacune et chacun en tant que consommatrice et consommateur.

Cela permet également de créer des liens avec d'autres associations qui agissent sur le territoire .

**** Nous avons aussi oeuvrer pour aller dans le sens d'un de nos piliers fondamentaux, à savoir le soutien aux producteurs bio, en participant à des évènements organisés par certains de nos partenaires :**

- à *La Ferme aux questions*, à Auxerre : Journée du Patrimoine de l'Agriculture Biologique et Equitable
- à la *Ferme en goguette* à Guerchy, marché de producteurs locaux organisé en partenariat avec le PAT de l'Aillantais
- à la *Ferme Vivante 89.10* de Mélanie petit à Bagneaux , évènement dans le cadre de la Fête des possibles.

**** Enfin , nous avons organisé le *3^e Vendredi Vert de la Cagnole* avec le soutien, pour la 2^e année du FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative) ,.**

Cette année , nous avons souhaité sensibiliser un public de jeunes travailleuses et travailleurs ou étudiantes et étudiants et nous avons pu établir un partenariat avec la Résidence des Jeunes de l'Yonne d'Auxerre dont nous tenons à remercier ici la direction, en la personne de Monsieur Marc Picot ainsi que toute son équipe qui nous ont accueillis avec beaucoup de bienveillance et de professionnalisme :

- Donc, d'abord un Jeu de piste dans Auxerre du 15 au 28 Novembre, toujours en soutien à nos partenaires pour inciter à les découvrir, en incluant ceux du Marché de l'Arquebuse

- et le Jeudi 28 Novembre : une *Soirée du Vendredi Vert* à la Résidence des Jeunes de l'Yonne : avec un QUIZ, des stands de partenaires, une animation musicale, la distribution de lots en cagnoles pour tous les participant.es.

COMPTOIRS REGULIERS

*** tous les derniers Vendredis du mois à Germinal Preuilly
et les deuxièmes Vendredis du mois à Germinal Sens**

VII- Les projets pour 2025

*** Développement des Caisses SoliCagnole**

*** Poursuite du partenariat avec la Résidence des Jeunes de l'Yonne**

*** Reconduction de l'organisation du *Vendredi Vert***

Pour conclure

Nous pouvons dire que le premier socle de toute monnaie est la confiance. Aussi la Collégiale sortante a mis toute son énergie à assurer une gestion exemplaire de notre monnaie citoyenne et à la faire évoluer :

- des comptes bancaires et des militant.e.s responsables différents pour chaque fonction (trésorerie de l'association, change des euros en cagnoles, don à l'arrondi)***
- une gestion rigoureuse organisée en fonction de tout contrôle fiscal avec la rigueur d'un trésorier et la vigilance d'un comptable utilisant un logiciel professionnel (tous deux militants bénévoles).***
- un logiciel de gestion (le Kohinos) très solide, conçu par les monnaies locales, indépendant de tout groupe financier.***

- *Lancement effectif du grand projet innovant et ambitieux pour mettre en œuvre deux pôles des fondements de notre association, le soutien aux producteurs Bio et la solidarité: SoliCagnole, une caisse d'accessibilité à une alimentation saine et soutenable pour toutes et tous dans l'Yonne, alliant solidarité sociale et défense de l'agrobiologie et qui a obtenu le soutien de la CAF.*

Enfin, nous tenons à remercier sincèrement toutes nos adhérentes et tous nos adhérents qui continuent à soutenir la Cagnole en utilisant régulièrement cette belle monnaie et nos partenaires qui continuent à accepter de les recevoir malgré un contexte économique compliqué. Et nous espérons qu'ils poursuivront ainsi, et même davantage, en 2025.